



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 27/04/2021
Page 1/3

Lancement officiel du dispositif « Sentinelles du Parc des Alpilles »

Plus de 40 élus et partenaires étaient réunis par visioconférence le lundi 26 avril 2021 pour assister au lancement du dispositif « Sentinelles du Parc des Alpilles », adopté à l'unanimité lors du Comité syndical du vendredi 24 avril. Cette initiative originale proposée par le Parc naturel régional des Alpilles vise à mieux accompagner la fréquentation qui va augmenter dans les espaces naturels au sortir de ce troisième confinement.

Un contexte particulier, une période sensible

La crise sanitaire que nous traversons conduit à un besoin de reconnexion de l'Homme avec la Nature, le besoin de grands espaces et du sentiment de liberté qui l'accompagne. Si ce besoin est légitime et bienvenu, il s'accompagne d'un nombre important de personnes, habitants et visiteurs, désireuses de profiter des espaces naturels, dans une période - le printemps et le début de l'été - très sensible du point de vue de la biodiversité et du risque d'incendie.

Cette même situation a pu être observée à chaque déconfinement. En 2020, les 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur avaient alerté sur les difficultés rencontrées dans certains sites saturés et travaillé à la mise en place d'opérations de sensibilisation pour inciter les publics à adopter des comportements respectueux des sites sensibles.

Fort de cette première expérience, les élus des Alpilles ont souhaité prendre les devants et anticiper l'assouplissement des restrictions de déplacement prévue début mai. Il s'agit d'une part de mieux accueillir les visiteurs du Parc dans une optique de fréquentation et de tourisme durable, et aussi de faire face aux éventuelles attitudes malheureuses, allant des petites incivilités à des comportements plus agressifs ou des infractions avérées à l'environnement.

Cette démarche s'inscrit également dans la nouvelle campagne de sensibilisation des visiteurs des espaces naturels dans le cadre de la campagne touristique régionale partenariale #OnATousBesoinduSud, réalisée par la Région SUD et le Comité Régional du Tourisme, en coopération avec l'ensemble des espaces naturels protégés régionaux.

Les sentinelles du Parc, premier maillon de la chaîne de vigilance

« Les sentinelles du Parc » c'est une équipe spéciale mobilisée en ce printemps qui atteindra 14 agents de terrain (agents du Parcs, services civiques et vacataires) du 1^{er} mai au 15 juin, avant que la Garde régionale forestière ne vienne couvrir la période estivale.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

Ces agents, habillés aux couleurs du Parc et arborant un brassard vert *Sentinelles du Parc des Alpilles*, circulent en binômes à pied ou à vélo, principalement les week-end et jours fériés, et ont à leur disposition des documents et outils de sensibilisation à présenter au public rencontré. Ils pourront également être installés sur des sites d'accueil majeurs et proposer des animations avec la participation des associations d'éducation à l'environnement et au territoire locales grâce au soutien financier de la Région SUD.

Leur rôle est d'informer les visiteurs sur les richesses et la sensibilité de l'environnement, et les bonnes attitudes à adopter : rester sur les chemins balisés, respecter les autres usagers et la tranquillité de la nature, limiter le bruit, les interdictions d'accès notamment aux véhicules motorisés, tenir ses animaux de compagnie en laisse, rapporter ses déchets, ne pas faire de feu... Une mission de médiation, premier maillon essentiel de la chaîne qui pourra éventuellement saisir la Police de l'environnement si la situation l'oblige.

La force de cette démarche est d'entraîner une dynamique collective sur les 16 communes du Parc. Avec les sentinelles, c'est l'ensemble des partenaires et acteurs locaux qui sont mobilisés sur le terrain, associations, guides, CCFF, ONF, services de police et de secours, bénévoles, etc. Mais également en dehors du massif comme les offices de tourisme et bureaux d'information touristique, les hébergeurs bénéficiaires de la marque Valeurs Parc, etc. pour que chacun, dans son rôle, veille à la bonne fréquentation dans les Alpilles.

Au-delà des rôles et des missions d'information ou de contrôle qui incombent aux corps constitués et institutions publiques, cette démarche doit appeler au sens civique de chacun de nos concitoyens et habitants du territoire, à leur sensibilisation en faveur d'une hospitalité locale fondée sur une relation de respect de l'environnement, et des autres usagers.

Les représentants de la Région et du Département présents lors de la réunion ont assuré les élus du Parc de leur soutien dans cette initiative complémentaire aux actions régionales et départementales déjà en place et indispensables pour protéger la nature des Alpilles.

Jean Mangion, Président du Parc des Alpilles, maire de Saint-Etienne du Grès a rappelé que « On compte sur le relais de chacune des communes car la préservation de l'environnement des Alpilles est l'affaire de tous ».

Le budget consacré à cette opération, recrutement des vacataires, formation et équipement de l'équipe, a été pris en charge par l'ensemble des communes du Parc naturel régional des Alpilles, chacune en fonction de sa taille.

Les agents des Sentinelles du Parc recevront ce jeudi 29 avril une formation sur la gestion de conflit ainsi que sur divers aspects réglementaires : le balisage, la circulation motorisée, etc. Deux guides à l'attention du grand public sont également en cours de finalisation : *Les activités de pleine nature dans les Alpilles* et *Le guide des conducteurs respectueux des espaces naturels*. Disponibles bientôt à la Maison du Parc à Saint-Rémy-de-Provence et en téléchargement sur www.parc-alpilles.fr

Sans oublier : cheminsdesparcs.fr propose une offre de randonnées (à pied, à vélo, à vtt ou à cheval), compatible avec la préservation de la nature fragile des Alpilles.

Rappel des recommandations pour une fréquentation respectueuse des espaces naturels :

- **Je respecte la propriété** de l'endroit où je vais, la plupart des espaces naturels ne sont pas des espaces publics mais des espaces privés où le passage est toléré.
- **Je me gare sur un parking aménagé.** Les véhicules motorisés sont interdits dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.
- **Je suis discret** pour ne pas effrayer la faune particulièrement sensible au dérangement en cette période de l'année.
- **Je tiens mon chien en laisse** (obligatoire dans l'Arrêté préfectoral de protection de Biotope de la Caume ; la Réserve Naturelle Régionale de l'Illon et la Réserve Naturelle Nationale de Coussouls de Crau).
- Je reste exclusivement sur **les sentiers balisés.**
- **Je respecte le travail des bergers** et la présence des troupeaux, en les contournant largement.
- **Je veille à laisser ces espaces comme je les ai trouvés** : je ne ramasse ni fleurs et plantes, ni minéraux ou fossiles. Je rapporte avec moi tous mes déchets.
- Je n'oublie pas de **m'équiper d'une tenue et de chaussures adaptées et je prends de l'eau** avec moi (dans une gourde réutilisable bien sûr !), je vérifie la météo.

Risque incendie :

- L'apport et l'usage du feu sont interdits dans les espaces exposés aux risques d'incendie quelle que soit la période de l'année.
- De juin à septembre, l'accès au massif forestier est réglementé face au risque incendie. Le niveau de risque est actualisé quotidiennement au 0811 20 13 13 ou sur <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actualites/Carte-d-acces-aux-massifs-forestiers-des-Bouches-du-Rhone>

Informations complémentaires :

Virginie Brunet Carbonero, chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines

v.brunet-carbonero@parc-alpilles.fr

04 90 90 44 00